



3ème Découverte des Métiers

Tous secteurs Professionnels

Public concerné

Jeunes désirant définir son projet professionnel par l'expérience et les stages

Les objectifs de la formation

- *Devenir **autonome**
- *Acquérir de l'**expérience professionnelle**
- *Acquérir un **savoir être** professionnel
- *Se **constituer un portefeuille de compétences**
- ***Préparer son orientation** après la 3ème
- *Définir son **projet professionnel**

Durée & Rythme

- 595h de formation (Cours)
- 35h de cours / semaine
- 17 semaines de cours
- 23 semaines de stage



Prérequis & Modalités



- Avoir **14 ans avant le 31 décembre** de l'année en cours
- Admission **après la 4ème**
- Entretien** pour présenter **ses motivations**
- Les candidats sont reçus **tout au long de l'année** et positionnés sur les formations **en fonction des dates d'ouverture**. (Septembre de chaque année)

Les plus

- Accompagnement **personnalisé**
- Visites aux **maîtres de stages**
- Voyage d'**étude**

Contenu de la Formation

À LA MFR :

- *Français
- *Anglais
- *Histoire - Géo
- *E.M.C.
- *T.I.M.
- *Mathématiques
- *Enseignement **interdisciplinaire**

EN MILIEU PROFESSIONNEL :

- *Participation aux **activités** et acquisition des techniques et des **savoirs faire** professionnels.
- *Recherche d'informations sur les lieux de stage pour élaborer des études.



Passerelles et débouchés



- *Autre CAP, CAPa
- *BAC Professionnel
- *Autres certifications professionnelles
- *Insertion professionnelle dans les métiers de la vente et du services aux personnes

Méthode pédagogique

- *Méthode active et participative
(alternance d'apports théoriques et exercices pratiques)
- *Visites
- *Échanges à partir d'expériences et de situations
- *Mises en situation et exercices



Modalités d'accès et organisation

- * Entretien de positionnement préalable afin d'évaluer les motivations et compétences.
- *Évaluation du Socle Commun de Connaissance, de Compétence et de Culture
- *Certification PIX



Accessibilité



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Selon la demande, des adaptations et des aménagements seront mis en œuvre en fonction des besoins éducatifs particuliers de l'apprenant (Plan d'accompagnement Personnalisé, Projet d'accueil individualisé), sous réserve que la situation de santé de la personne soit stabilisée, de l'absence de contre-indications à l'exercice de la profession et dans la limite d'aménagements raisonnables (loi du 11 février 2005)
Cette demande doit nous être précisée lors de l'entretien de recrutement.

Nous accompagnons les stagiaires pour effectuer leurs démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Référente handicap, délégation H+

Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite

Référente Handicap :
Christel CIFUENTES



Pour tous renseignements complémentaires, nous consulter - Pour être contacté, scannez le QR Code